



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère des Affaires étrangères  
et européennes, de la Défense, de la  
Coopération et du Commerce extérieur

Direction de la défense

**Réponse de la Ministre de la Défense et du Ministre des Finances à la question parlementaire n° 215 du 22 janvier 2024 de Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo.**

Il y a lieu de rappeler que l'objectif auquel il est fait référence a été fixé par le gouvernement précédent en vue du Sommet de l'OTAN à Vilnius les 11 et 12 juillet 2023. Cette décision a été confirmée dans le cadre de l'accord de coalition 2023-2028.

L'effort de défense sera porté à un pourcent du produit intérieur brut (PIB) jusqu'en 2028. Il évoluera à moyen terme à la hauteur de deux pourcents du revenu national brut (RNB). La Défense, en étroite collaboration avec les autres départements ministériels concernés, est en train d'élaborer une feuille de route à ce sujet qui sera présentée en amont du Sommet OTAN de juillet 2024 à Washington.

La mise en place du bataillon binational belgo-luxembourgeois sera au cœur de l'effort de défense des années à venir. En ligne avec les lignes directrices établies à l'horizon 2035, la Défense luxembourgeoise continuera également à développer ses capacités militaires dans les domaines air, cyber et espace.

Luxembourg, le 20 février 2024.

La Ministre de la Défense

(s.) Yuriko Backes